

Actifs pour vous.

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS MELLOIS**

2 Place Bujault
79500 MELLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OFFICE DE TOURISME DU PAYS MELLOIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1^{er} avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIORT, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux comptes

BCA CONSEIL EXPERT

représenté par Christophe CHAUMONOT





ACTIF		Exercice : 2 020		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 019	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	15 600	15 600			347	
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	15 600	15 600			347	
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	65 408	26 755	38 653	22	13 483	13
I	Terrains						
M	Constructions						
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.						
O	Autres	65 408	26 755	38 653		13 483	
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :						
I	Participations						
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	TOTAL I	81 008	42 355	38 653	22	13 829	13
A	STOCKS ET EN-COURS :	7 705		7 705	4	3 282	3
C	Matières premières et autres approv.						
T	En-cours de productions: biens et services						
F	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	7 705		7 705		3 282	
C	AVANCES ET ACPTEES VERSES /COMMANDES						
I	CREANCES (3) :	21 874		21 874	13	16 849	16
R	Créances clients et cptes rattachés	579		579		9 966	
C	Autres	21 295		21 295		6 883	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
A	Actions propres						
N	Autres titres						
T	DISPONIBILITES	102 486		102 486	60	71 405	68
C	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 266		1 266	1	200	
	TOTAL II	133 331		133 331	78	91 736	87
T	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
E	L PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
S	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	214 339	42 355	171 984	100	105 566	100
	(1) Dont droit au bail						
	(2) Dont à moins d'un an						
	(3) Dont à plus d'un an						
	(4) Dont à plus d'un an						

PASSIF		Exercice : 2020		Exercice : 2019	
		Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
C	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU	32 916	19	92 361	87
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	45 649	27	-73 341	-69
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 947	2	18 058	17
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	TOTAL I	81 512	47	37 079	35
P S					
R I	PROVISIONS POUR RISQUES				
O O	PROVISIONS POUR CHARGES	18 258	11	17 919	
V N	FONDS DEDIES				
I S	TOTAL II	18 258	11	17 919	
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)			3 686	3
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	37 794	22	24 918	24
(1)	DETTE FISCALES ET SOCIALES	16 626	10	21 149	20
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES	14 630	9	814	1
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	3 164	2		
O R					
M E	TOTAL III	72 214	42	50 568	48
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	171 984	100	105 566	100
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				


**COMPTE DE RESULTAT DE
L'EXERCICE (en liste)**

EXERCICE Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 2 020 12 mois	Exerc.: 2 019 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations		
Ventes de marchandises	19 801	29 077
Production vendue (biens et services)	151	2 719
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	19 952	31 796
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	268 804	208 120
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	14 552	10 208
Utilisation de fonds reportés et de fonds dédiés		
Autres produits	2 989	3 768
TOTAL I	306 297	253 892
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)	15 919	24 117
Variation de stock	-4 423	- 226
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	157	1 339
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	94 230	128 276
Impôts, taxes et versements assimilés	1 112	3 446
Salaires et traitements	111 504	112 829
Charges sociales	36 245	31 468
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	6 575	10 021
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	339	15 291
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	103	1 100
TOTAL II	261 762	327 663
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	44 535	-73 771
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier	1 220	1 220
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		


**COMPTE DE RESULTAT DE
L'EXERCICE (en liste)**

EXERCICE Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 2 020 12 mois	Exerc.: 2 019 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	334	481
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	334	481
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	86	51
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	86	51
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	248	430
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	44 783	-73 341
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 215	365
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	1 215	365
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	350	
Sur opérations en capital		365
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	350	365
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	865	
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	307 846	254 738
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	262 198	328 079
EXCEDENT OU DEFICIT	45 649	-73 341
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		



I. L'ASSOCIATION

L'Office de tourisme est chargé de mettre en œuvre la politique touristique du Mellois, en partenariat avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Il a donc pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique.

De ce fait, l'association doit obligatoirement adhérer à la MONA (fédération régionale des Offices de Tourisme) et, à ADN tourisme, la Fédération Nationale des Offices de Tourisme.

Son action s'étend sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Ceci conformément aux articles L133-1 à L133-3 du Code du tourisme.

L'Office de tourisme assume les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique et la commercialisation de produits touristiques du Pays Mellois. Il est aussi chargé de contribuer à la promotion du Pays d'Art et d'Histoire, ainsi que des activités culturelles du territoire. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Il peut être chargé de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

L'Office de Tourisme doit être consulté pour la constitution de schéma de développement touristique qui concerne son territoire.

II. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	171 984 €
Chiffre d'affaires :	19 952 €
Résultat :	44 433 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

- Une contraction des dépenses par rapport à l'exercice précédent liée notamment au déménagement et à la crise sanitaire avec une suppression de certaines dépenses de communication.
- L'arrivée de subventions Leader liées à des projets supportés par les budget 2018 et 2019 et le dernier versement d'une subvention supplémentaire par la Communauté de Communes.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence.

L'office de tourisme du pays mellois applique le règlement du :

- CRC n° 93-03 plan comptable général



Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le règlement de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, homologué par arrêté du 30 décembre 2018 et publié au JO du 28 décembre 2016 ne prévoyant plus rien concernant les subventions d'investissement, il convient d'appliquer les règles du plan comptable générale :

Les comptes 2020 ont fait l'objet d'une modification en intégrant la part déjà amortie du fait des années antérieures en diminution du report à nouveau.

A compter de 2020, la quote part annuelle sera intégrée au résultat exceptionnel en fonction de la durée d'amortissement du bien concernée.

A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans



2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif. Le montant du stocke au 31 décembre 2020 est de 7 704.55€

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5. Comptabilisation des cotisations des adhérents

Le fait générateur de la reconnaissance du produit d'une cotisation correspond à l'engagement des sommes appelées auprès des adhérents.

C. Crise sanitaire COVID-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020.

L'entreprise a fait l'objet d'une fermeture imposée, à compter du 17 mars jusqu'au 10 mai 2020 et du 29 octobre au 30 novembre 2020. Ces périodes ont impacté l'activité de l'association qui n'a pas pu remplir sa mission première d'accueil et d'information des usagers.

La partie liée à la vente de produits étant marginale. Les conséquences ne sont pas perceptibles dans les comptes en 2020. La baisse de la taxe de séjour perçue au cours de l'exercice 2020 aura un impact sur le budget 2021.

Certains dispositifs ou aides mis en œuvre par l'Etat ont été sollicités auprès des différents organismes :

- Aides sollicitées auprès de l'URSSAF concernant l'exonération des charges sociales à hauteur de 4 740€ et concernant l'aide au paiement à hauteur de 5 255€.



IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET L'INFORMATION SIGNIFICATIVE

A. Fonds associatifs

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Report à nouveau	92 361	13 895	73 341	32 915
Résultat de l'exercice	-73 341	45 649	-73 341	45 649
TOTAUX	19 020	59 544	-	78 564

B. Subventions

Subvention exploitation	Nature	Conventionné	Utilisée	Solde
Communauté de Communes	Fonctionnement	182 000	182 000	-
Communauté de Communes	Taxe Séjour	32 555	32 555	-
Communauté de Communes	Fonctionnement	20 000	20 000	
Fond Leader	Chemin St Jacques	5 132	5 132	
Fond Leader	Wifi	1 781	1 781	
Office Tourisme Ruffec	Projet NOTT	7 500	7 500	
Région CG79 Mécénat Privé	Cité des vents	23 000	19 836	3 164
TOTAUX		271 968	268 804	3 164

Subvention investissement	Solde au 31.12.2019 après affectation du résultat	Correction Changement de méthode	Solde corrigé au 01.01.2020
Report à nouveau	19 020.42 C	15 110.89 C	32 915.91 C
Subvention d'investissement	18 058.23 C		18 058.23 C
Part des subventions amorties	-	15 110.89 D	15 110.89 D

Les subventions d'investissement obtenues sont au nombre de trois :

En 2010, pour 1 904.23€ concernant le matériel informatique amorti sur 3 ans.

En 2011, pour 4 000.00€ concernant de nouveau du matériel informatique amorti sur 3 ans.

En 2013, pour 12 154.00€ concernant l'adaptation de l'accueil amorti sur 10 ans.



C. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement	
Exercice 01/01/2020 au 31/12/2020				
Début				17 919
Dotations				339
Reprises				
Fin	0	0	0	18 258
Exercice 01/01/2019 au 31/12/2019				
Début	600			2 628
Dotations				15 291
Reprises	600			
Fin	0	0	0	17 919
Exercice 01/01/2018 au 31/12/2018				
Début	600		6	2 628
Dotations				
Reprises				
Fin	600	0	0	2 628

D. Actif immobilisé et amortissements

1. Immobilisations

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	16 523	0	923	15 600
Immobilisations Corporelles	38 380	31 399	4 370	65 408
Immobilisations Financières	0	0	0	0
TOTAUX	54 902	31 399	5 293	81 008

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	16 176	347	923	15 600
Immobilisations Corporelles	24 897	6 228	4 370	26 755
TOTAUX	41 073	6 575	5 293	42 355

**E. Echéances des créances et des dettes****1. Créances**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux			
Autres créances clients	579	579	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	935	935	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	17 000	17 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 360	3 360	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 266	1 266	
TOTAUX	23 140	23 140	



2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	37 794	37 794		
Personnel et comptes rattachés	7 088	7 088		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 326	8 326		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	1 212	1 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	14 630	14 630		
Dettes représentatives de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 164	3 164		
TOTAUX	72 214	72 214		

F. Comptes de régularisation Actif et Passif

1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	0 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	10 036 €
- Clients : Avoirs à établir :	0 €
- Les dettes fiscales et sociales	8 609 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	0 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	0 €
- Les créances fiscales et sociales	935 €
- Autres créances	0 €

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 266 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 3 164 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

G. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 4.00 personnes se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres 1
- Agents de maîtrise 0
- Employés, ouvriers et techniciens 1

H. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/12/2020
Produits exceptionnels de gestion	0
Produits exceptionnels en capital	1 215
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Totaux	0
Charges exceptionnelles de gestion	350
Charges exceptionnelles en capital	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
Totaux	350

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
Quote part de subvention d'investissement (accueil 2013)		1 215
Adhésions 2019 non réglées	350	

V. Informations relatives aux engagements et autres informations

A. Engagements financiers

- Hypothèque néant
- Nantissement (gage) néant

B. Dettes garanties par sûretés réelles

- Avals, cautions et garanties néant
- Autres engagements reçus néant

C. Crédits baux engagements donnés

- Crédits baux immobiliers néant
- Crédits baux mobiliers néant

D. Engagement Retraite

L'indemnité de fin de carrière est de 18 258 €.

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :

- Convention collective Tourisme
- Taux d'augmentation 1,00 %
- Taux de rotation 1,00 %



E. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2020 sont évalués à 2 828€.